

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Conseillers : L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-trois septembre, les membres du conseil municipal en exercice : 19 de Froidfond légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie, sous présents : 16 la présidence de Philippe GUERIN, Maire, votants : 18

Membres :

Date de convocation :
16 septembre 2022

Date d'affichage :
16 septembre 2022

1. Céline GRIMAUD, absente	2. Emilie BLAIN,
3. Gilles GUILLOU,	4. David GUILLOTEAU,
5. Frédéric BOUCARD,	6. Nathalie BLANCHARD,
7. Patrick GROHEUX,	8. David VRIGNAUD,
9. Frédérique BENUREAU,	10. Jean-Yves COUTANT,
11. Nicole DURANTEAU,	12. Fabienne BOTZ, absente
13. Yoann GUILLONNEAU,	14. Estelle BOUILLANT, absente
15. Freddy MARTIN,	16. Sophie ROUSSEAU,
17. Natacha QUEVEAU,	18. Corinne BIROT,

Pouvoirs :

Estelle BOUILLANT pour Corinne BIROT
Céline GRIMAUD pour Natacha QUEVEAU

Secrétaire de séance : Gilles GUILLOU

Création d'un poste d'adjoint technique territorial et modification du tableau des effectifs

23092022_01

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création d'emplois correspondants aux grades d'avancement.

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi :

- d'adjoint technique territorial à temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'adopter la création d'emploi ainsi proposée.

Le tableau des emplois est modifié comme suit.

FILIERE ADMINISTRATIVE				
	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2ème classe	Adjoint administratif principal 1ère classe	Rédacteur principal 1ère classe
AVANT DELIBERATION	2	1	0	1
APRES DELIBERATION	2	1	0	1

FILIERE TECHNIQUE			
	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2ème classe	Adjoint technique principal 1ère classe
AVANT DELIBERATION	3	2	2
APRES DELIBERATION	4	2	2

FILIERE ANIMATION				
	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2ème classe	Adjoint d'animation principal 1ère classe	Atsem principal 1ère classe
AVANT DELIBERATION	1	0	3	1
APRES DELIBERATION	1	0	3	1

Création de deux contrats à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité au poste d'adjoint technique	23092022_02
---	-------------

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 alinéa 1° et 2°,
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire au poste d'adjoint technique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de créer deux emplois temporaires à compter du 1^{er} octobre 2022 :
 - Motif du recours à un agent contractuel : article 3-1, 1° : accroissement temporaire d'activité

- Durée des contrats : 6 mois
- Temps de travail : respectivement de 15h et de 35 heures hebdomadaire
- Nature des fonctions : Entretien des bâtiments communaux et de la voirie
- Niveau de recrutement : Adjoint technique, catégorie C
- Niveau de rémunération : Indice majoré 352 du grade de recrutement d'adjoint technique.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés seront inscrits au budget, chapitre 012.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutement correspondants.

Tarification de la salle Pierrefitte-Nestalas pour les événements associatifs lucratifs	23092022_03
--	-------------

Mis en délibéré

Tarification de la gestion des déchets pour les particuliers et les associations dans le cadre des locations de salle suite à la redevance incitative	23092022_04
--	-------------

Mis en délibéré

Convention pour la télétransmission des actes réglementaires, budgétaires et de commande publique	23092022_05
--	-------------

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 30 janvier 2009, le conseil municipal l'a autorisé à signer une première convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. La commune de Froidfond s'est ainsi engagée à transmettre au Préfet les actes règlementaires et budgétaires respectant les formats définis par norme d'échange.

La loi « Notre » n°2015-991 du 07 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République est venue renforcer ce système de transmission en rendant obligatoire la dématérialisation des actes de certaines collectivités territoriales lors de leur transmission au contrôle de légalité.

Par ailleurs, la réforme du droit de la commande publique, entrée en vigueur en 2016, a fixé, par l'article 41 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, l'objectif d'une complète dématérialisation au 1^{er} octobre 2018 des procédures de passation des marchés publics d'un montant supérieur à 25 000 € HT.

Depuis le 09 janvier 2019, l'application ACTES permet de transmettre sous format électronique des actes volumineux tels ceux de la commande publique. L'extension du champ de télétransmission aux actes de commande publique nécessite toutefois une modification en ce sens de la convention ACTES déjà conclue. Un nouveau projet de convention est donc soumis au conseil municipal.

Après avoir détaillé les modalités des échanges électroniques fixées par le projet de la nouvelle convention dans le cadre du contrôle de légalité prévu à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le projet de convention proposé par le représentant de l'Etat pour la transmission électronique des actes réglementaires, budgétaires et de commande publique ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce relative à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES :

- 1- Monsieur le Maire rappelle que les nouveaux arrivants sur la commune depuis 2020 sont conviés le samedi 1^{er} octobre à 10h30 à la salle Pierrefitte-Nestalas pour leur présenter la commune, les associations, la communauté de communes, etc.
- 2- La réunion annuelle des associations est prévue le lundi 10 octobre à 20h30
- 3- Monsieur le Maire énonce son mot de la lettre froidfondaise d'octobre qui sera distribuée par l'ensemble des conseillers municipaux dans les boîtes aux lettres des administrés
- 4- Monsieur le Maire expose le problème lié à l'augmentation des coûts de l'énergie qui va considérablement mettre en difficulté les finances de la commune. Des solutions sont en cours d'étude pour limiter cet impact.
- 5- Monsieur le Maire rappelle le coût que la commune va devoir supporter suite à la redevance incitative. Un futur débat aura lieu pour étudier la question des déchets lors des locations de salles.

Ont signé au registre les membres présents. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

A Froidfond, le 23/09/2022.

FEUILLET CLOTURANT LA SEANCE :

Délibérations de la séance :

- 1- Création d'un poste d'adjoint technique territorial et modification du tableau des effectifs
- 2- Création de deux contrats à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité au poste d'adjoint technique
- 3- Tarification de la salle Pierrefitte-Nestalas pour les événements associatifs lucratifs
- 4- Tarification de la gestion des déchets pour les particuliers et les associations dans le cadre des locations de salle suite à la redevance incitative
- 5- Convention pour la télétransmission des actes réglementaires, budgétaires et de commande publique

Membres présents :

GUERIN PHILIPPE	BIROT CORINNE	MARTIN FREDDY
GRIMAUD CELINE	BOUCARD FREDERIC	BOTZ FABIENNE
GUILLOU GILLES	DURANTEAU NICOLE	COUTANT JEAN YVES
QUEVEAU NATACHA	GROHEUX PATRICK	BENUREAU FREDERIQUE
GUILLOLONNEAU YOANN	BLAIN EMILIE	GUILLOTEAU DAVID
BLANCHARD NATHALIE	VRIGNAUD DAVID	BOUILLANT ESTELLE
ROUSSEAU SOPHIE		

Signatures :

Le Maire, Philippe GUERIN

Le secrétaire de séance, Gilles GUILLOU